



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 112828

Texte de la question

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur les esters de phtalates (DEHP ou diéthylhexylphtalate) et dibutylphtalate. Ces substances sont reconnues pour leurs effets reprotoxiques. Elles sont utilisées pour rendre les objets et emballages plastiques plus flexibles. Or on les retrouve dans les jouets, les meubles ou tapisseries, dans certains parfums et cosmétiques. En 2005, par une procédure d'urgence des pouvoirs publics européens, selon le principe de précaution, 6 esters de phtalates ont été interdits dans les jouets destinés à aider la croissance dentaire des enfants. Aussi elle lui demande de bien vouloir lui communiquer les différentes études concernant les esters de phtalates.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Kosciusko-Morizet](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112828

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12880